

Conditions Générales de Vente 2025

Désignation

TÔT OU T'ART est un organisme de formation professionnelle caractérisé par sa spécialisation autour de la thématique Culture et Solidarité. Les formations proposées sont réparties en trois grandes catégories Outils et pratiques artistiques à visée sociale, Méthodologies et Interconnaissance des secteurs. Son siège social est fixé au 10 rue du Hohwald – 67000 STRASBOURG. TÔT OU T'ART conçoit, élabore et dispense des formations en Alsace, seule ou en partenariat. L'organisme de formation propose également un service de conception de formation sur mesure à destination des entreprises, associations, structures et institutions demandeuses. TÔT OU T'ART est certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : action de formation.

Il est convenu de désigner par :

- Client.e : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de TÔT OU T'ART.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations catalogues : les formations conçues par TÔT OU T'ART et disponible sur inscription pour tous
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par TÔT OU T'ART pour le compte d'un client ou d'un groupe de client.es.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par TÔT OU T'ART pour le compte d'un.e Client.e. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve des Client.es aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document des Client.es, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat des Client.es.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros toutes charges comprises.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer au moment de l'inscription pour les personnes physiques qui prend en charge la formation sur ses fonds propres. Pour les personnes physiques dont la formation est prise en charge par l'OPCO, le règlement est à effectuer à l'issue de la formation à réception de facture, au comptant, et sans escompte. Pour les personnes morales, le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant, et sans escompte.

TÔT OU T'ART

10 rue du Hohwald 67000 Strasbourg
contact@totoutart.org / 03 88 13 43 30

Organisme de formation professionnelle
Déclaration d'activité n° 44 67 0659 267
SIRET 439 584 988 00059 – APE 9499Z



La certification qualité a été délivré au
titre de la catégorie d'action suivante :
actions de formation

Le règlement des formations s'effectue par chèque libellé à l'ordre de TÔT OU T'ART ou par virement (IBAN transmis sur demande). Exceptionnellement, le règlement peut s'effectuer en espèces au siège de TÔT OU T'ART, ou sur le lieu de la formation lors de son démarrage.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client.e retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à TÔT OU T'ART. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par TÔT OU T'ART aux Client.es. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Annulation, absence ou interruption d'une formation

Toute inscription implique la participation à l'ensemble de la formation. Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation à lea Client.e par TÔT OU T'ART. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ponctuelle ou de départ anticipé d'un.e stagiaire.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par lea Client.e, non motivée par un cas de force majeure justifié, TÔT OU T'ART se réserve le droit de facturer à lea Client.e des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 25% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation

Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seules les inscriptions accompagnées du règlement ou du devis (daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord »), retournées à TÔT OU T'ART tiennent lieu d'inscription. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. TÔT OU T'ART peut alors proposer aux Stagiaires de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participant.es serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, TÔT OU T'ART se réserve la possibilité d'ajourner ou d'annuler la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, TÔT OU T'ART est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Client.es ou de ses Stagiaires.

TÔT OU T'ART ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Client.es ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un.e intervenant.e ou d'un.e responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à TÔT OU T'ART, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de TÔT OU T'ART.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant.e et/ou lea responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

TÔT OU T'ART, lea Client.e et lea Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels iels pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par TÔT OU T'ART aux Client.es.

TÔT OU T'ART s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lequel.les sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par lea Client.e, y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, lea Client.e accepte d'être cité.e par TÔT OU T'ART comme client.e de ses formations. A cet effet, lea Client.e autorise TÔT OU T'ART à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

Lea Client.e s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de TÔT OU T'ART.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, lea Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel lea concernant.

Droit applicable et juridiction compétente

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client.e et TÔT OU T'ART à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce du siège social de TÔT OU T'ART.